

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 23/02/2009

Réception par le Prefet : 23/02/2009

Publication : 27/02/2009



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2009-3-3-6

Séance du vendredi 20 février 2009

### **SCHEMA DES DESSERTES PRIORITAIRES ET DES NIVEAUX DE SERVICE POUR LES SERVICES REGULIERS ROUTIERS INTERURBAINS**

#### **Mise en oeuvre de la loi du 21 août 2007 sur la continuité du service dans les transports départementaux**

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif  
aux compétences de la Commission Permanente,

VU La délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relatives  
aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve les principes d'organisation de la continuité du service public dans les transports départementaux aux conditions du rapport ;
- approuve le document joint au rapport comme schéma des dessertes prioritaires et des niveaux de service.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions